



Union européenne – Informations générales

- Projections en sièges du prochain PE.
- Echec des négociations sur les règlements européens de coordination.
- Adoption du programme Horizon-Europe.
- Adoption de la directive « insolvabilité ».
- Adoption du Mécanisme pour l'interconnexion en Europe 2021-2027.
- Financement du projet « Europe numérique ».
- Commerce UE-USA : début des négociations commerciales.

Actualité européenne de la protection sociale
SANTÉ

- Vers des normes européennes concernant le dossier patient électronique.
- Orientations de l'OMS sur la santé en ligne.
- Accord sur le CPP.
- Semaine européenne de la vaccination

FAMILLE/JEUNESSE

- EPIC -Promouvoir les actions de soutien et d'éducation parentaux
- Recommandation sur des systèmes d'accueil du jeune enfant de qualité.

EMPLOI ET AFFAIRES SOCIALES

- Adoption en plénière du Règlement établissant une Autorité européenne du Travail
- Adoption en plénière de la Directive relative aux conditions de travail prévisibles et transparentes.
- Mémo Flash - Développement des politiques sociales au Luxembourg, au Portugal et en Slovaquie.

Agenda
Publications

FOCUS : Une Europe sociale en 2019-2024 ?

Cette dernière quinzaine a été marquée, en particulier, par la tenue de la dernière session plénière du Parlement européen, sur fond de campagne politique.

Elle a permis au Parlement européen de clôturer (ou non) un certain nombre de dossiers relevant du domaine social : règlements de coordination des systèmes de sécurité sociale, équilibre vie privée / vie professionnelle, accès de tous les travailleurs à la protection sociale, autorité européenne du travail ou encore directive pour des conditions de travail sûres et transparentes.

Doit-on pour autant présager un regain de l'Europe sociale, après les élections européennes de 2019 ?

La proclamation du Socle européen des droits sociaux, impulsée par le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, a en effet constitué un moteur et une justification pour une série de propositions, législatives ou non, dans le domaine social.

De même, la Commission, lançant le débat du vote à la majorité qualifiée dans le domaine social, semble ouvrir une brèche pour faciliter la prise de décision dans ce domaine, qui jusqu'à présent repose sur l'exercice délicat et parfois édulcorant de l'obtention de consensus.

Mais, alors que d'un côté, la Commission semble montrer plus d'ambition dans le domaine social, le Parlement européen a décidé de reporter un vote clé concernant le règlement de coordination, en l'absence d'accord notamment concernant la législation applicable et les prestations chômage.

Par ailleurs, les projections concernant les sièges du Parlement européen donnent l'avantage au parti populaire européen, avec 180 sièges sur 751, qui n'est pas le parti ne place pas le social dans les le social dans son manifesto...

Si [Manfred Weber](#) accède à la Présidence de la Commission européenne, ce qui est un scénario envisagé, les questions liées au respect de l'Etat de droit, du numérique, la migration, la défense et la sécurité devraient prendre la tête de l'agenda politique de l'institution, potentiellement au détriment du social...

0,5 %
Déficit public de la zone euro
([Eurostat](#))

3182
Le nombre d'accidents mortels au travail dans l'UE en 2016
([Eurostat](#))

Communication pour étendre le vote à la majorité qualifiée aux politiques sociales.

Le 16 avril 2019, la Commission a publié une communication pour rendre plus efficace le processus de prise de décision de l'UE en étendant la procédure de codécision de vote à la majorité qualifiée à certains domaines de la politique sociale actuellement soumis à la procédure spéciale de vote à l'unanimité des Etats membres.

Le passage à la majorité qualifiée dans certains domaines de la politique sociale permettrait à l'Union européenne de mieux s'adapter aux développements économiques et sociaux qui résultent à la fois de la globalisation, de la révolution numérique et de l'émergence des nouvelles formes de travail et reconnaîtrait un plus grand rôle au Parlement européen sur ces sujets en le rendant co-législateur.

La Commission identifie dans sa communication deux domaines où le passage à la majorité qualifiée aurait une valeur ajoutée: la non-discrimination et la sécurité sociale et protection sociale (au-delà des situations transfrontalières déjà soumises à la procédure législative ordinaire).

Cette communication n'est pas un texte contraignant. Elle fournit un document pour engager les discussions avec les parties prenantes sur l'opportunité d'étendre le vote à la majorité qualifiée à certains domaines de la politique sociale.

Pour plus d'informations, voir:

<https://ec.europa.eu/social/main.jsp?langld=en&catId=89&furtherNews=yes&newsId=9351>

Prochain Parlement européen : nouvelles projections en sièges.

Le Parlement européen a publié le 18 avril 2019 la dernière projection en sièges de la prochaine Assemblée d'eurodéputés en se basant sur des sondages nationaux des 28 États membres. Cette projection prend donc en compte les élections d'eurodéputés britanniques.

Le groupe du Parti populaire européen (PPE), centre droit, se positionne en tête des sondages, avec 180 sièges sur 751 (23,97%) ; suivi par l'Alliance progressiste des socialistes et démocrates (S&D) avec 149 sièges (19,84%). L'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe (ALDE) se situe quant à elle en troisième position avec 76 sièges (10,12%).

Dans son [programme](#), le Parti des socialistes européens développe le concept d'Europe de la protection sociale avec des États-Providence forts. La lutte contre le phénomène des travailleurs pauvres est une priorité et « un Plan d'action sociale » est défendu.

[Le manifeste du Parti populaire européen](#) met l'accent sur la protection des frontières contre l'immigration illégale et la lutte contre le terrorisme. En matière sociale, il préconise de défendre le modèle social européen à l'ère de la mondialisation.

Il entend s'attacher aux conditions sociales des femmes et des aidants, ou encore des personnes en situation de chômage au travers d'un fonds européen de transition pour les travailleurs ayant perdu leur emploi en raison de changements structurels tels que la numérisation et la mondialisation.

Pour plus d'informations, voir: <http://www.europarl.europa.eu/news/fr/press-room/20190228IPR29246/prochain-parlement-europeen-ue28-nouvelle-projection-en-sieges>

Echec des négociations sur les règlements européens de coordination des systèmes de sécurité sociale.

Après deux ans et demi de négociations, huit trilogues, un accord politique provisoire obtenu sous Présidence roumaine le 19 mars 2019 puis rejeté au Conseil par une minorité de blocage, le Parlement européen a décidé le 18 avril 2019 de reporter les travaux sur le dossier à la prochaine législature par 291 voix pour, 284 contre et 6 abstentions.

Les futures Présidences finlandaise et croate du Conseil de l'UE et le prochain Parlement européen pourraient décider de réouvrir le dossier. Tant que la Commission européenne n'a pas retiré le texte, les discussions peuvent se poursuivre.

Pour plus d'informations, voir:

<http://www.europarl.europa.eu/news/fr/press-room/20190415IPR41286/prestations-sociales-des-travailleurs-mobiles-le-prochain-parlement-decidera>

Adoption par le Parlement européen de la directive « insolvabilité ».

Le Parlement européen a adopté le 28 mars 2019 par 327 voix pour, 34 contre et 142 abstentions, une résolution législative sur [la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative aux cadres de restructuration préventifs, à la seconde chance et aux mesures à prendre pour augmenter l'efficacité des procédures de restructuration, d'insolvabilité et d'apurement](#) et modifiant [la directive 2012/30/UE](#). La directive vise à offrir une seconde chance aux entrepreneurs en faillite, de confiance, et à faciliter l'accès des entreprises viables en difficulté financière à des cadres de restructuration préventive à un stade précoce afin de prévenir leur insolvabilité. Le Conseil des Ministres de la Justice et des Affaires intérieures doit désormais officiellement approuver le texte en première lecture.

Pour plus d'informations, voir:

http://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-8-2019-0321_FR.html?redirect

Adoption de l'accord sur le programme Horizon-Europe.

L'accord obtenu en trilogue concernant le futur programme-cadre de l'UE sur la recherche et l'innovation, Horizon Europe, vient d'être adopté par le Conseil et par le Parlement européen respectivement les 15 et 17 avril 2019. Le programme repose sur trois piliers : le pilier « science d'excellence », qui soutiendra la recherche fondamentale; le pilier « problématiques mondiales et compétitivité industrielle européenne », qui soutiendra la recherche portant sur des problématiques de société et des technologies industrielles dans des domaines comme la santé ou encore les technologies numériques et les technologies clés génériques, ainsi que des missions et partenariats de recherche ; le pilier « Europe innovante », qui soutiendra l'innovation radicale et disruptive en établissant un Conseil européen de l'innovation. L'accord ne porte pas sur les « questions horizontales et financières », qui incluent notamment les montants finaux. Ces questions doivent en effet encore faire l'objet d'un accord au

titre du prochain cadre financier pluriannuel (CFP) pour la période 2021-2027, dont Horizon Europe n'est qu'un sous-ensemble.

Pour plus d'informations, voir :

<https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/horizon-europe/>

et : http://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-8-2019-0395_FR.html?redirect

et : http://europa.eu/rapid/press-release_STATEMENT-19-2163_en.htm

Adoption par le Parlement européen du Mécanisme pour l'interconnexion en Europe 2021-2027.

Le 17 avril 2019, le Parlement européen a adopté sa position concernant le futur mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) pour la période 2021-2027. Le texte tel qu'adopté met l'accent sur des actions soutenant le développement d'infrastructures numériques et notamment le développement de réseaux à très haute capacité, notamment des systèmes 5G, capables de fournir une connectivité gigabit et l'accès à ceux-ci, ainsi que la fourniture du Wi-Fi de très haute qualité au niveau local et gratuite. Des projets concernant des actions de numérisation des systèmes de santé dans les hôpitaux et les centres médicaux afin « d'améliorer le bien-être des citoyens de l'UE et de modifier la manière dont les services de santé et de soins sont dispensés aux patients », ou encore de couverture « sans fil locale gratuite et sans conditions discriminatoires dans les centres de la vie publique locale » mise en œuvre par un organisme public, sous certaines conditions, sont des exemples de projets susceptibles de bénéficier d'un financement au titre du volet numérique du mécanisme pour l'interconnexion en Europe. L'accord obtenu est tributaire de l'adoption du cadre financier pluriannuel de l'UE pour la période 2021-2027 dont il dépend et notamment de la fixation des montants financiers.

Pour plus d'informations, voir :

http://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-8-2019-0420_FR.html?redirect

Adoption par le Parlement européen du programme « Europe numérique ».

Le Parlement européen a approuvé le 17 avril 2019 le programme « Europe numérique » pour un montant de 9,2 milliards d'euros. Ce programme prévoit de développer les compétences numériques des citoyens mais également les structures nécessaires pour répondre aux défis numériques. Ainsi, 4 millions d'emplois et 415 milliards d'euros pourraient être créés pour l'économie européenne. La stratégie consiste à développer les domaines de l'intelligence artificielle, les superordinateurs (ou supercalculateurs) et la cyber sécurité.

Pour plus d'informations, voir :

<http://www.europarl.europa.eu/news/fr/headlines/economy/20190410STO36624/technologies-numeriques-l-ue-prevoit-d-investir-9-2-milliards-d-euros>

Commerce entre l'Union Européenne et les États-Unis : début des négociations d'accords commerciaux.

Les États membres de l'Union européenne ont donné mandat à la Commission pour entamer des négociations formelles avec les États-Unis concernant deux accords, l'un sur l'évaluation de la conformité et l'autre sur l'élimination des droits de douane sur les produits industriels.

Cette relance des négociations fait suite à la rencontre le 25 juillet 2018 entre le Président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, et le président des États-Unis, Donald Trump le 25 juillet 2018 ». L'accord sur l'évaluation de la conformité permettrait aux entreprises de prouver plus facilement que leurs produits satisfont aux exigences techniques de part et d'autre de l'Atlantique. Les éventuelles incidences économiques, environnementales et sociales continueront d'être examinées par la Commission.

Pour plus d'informations, voir : http://europa.eu/rapid/press-release_IP-19-2148_fr.htm

Santé

Vers des normes européennes concernant le dossier patient électronique.

Le 19 mars 2019, à l'occasion de sa conférence de clôture, le [Comité européen de normalisation](#) (CEN) a présenté les résultats de son projet « dossier patient international », dont l'objectif a été de faire des orientations européennes sur le dossier patient adoptées par le réseau e-santé de véritables normes européennes, dans le contexte de la création de normes internationales qui s'appliqueraient au niveau mondial. La proposition de normes européennes, résultat de ce projet de deux ans, sera discutée par le [réseau européen sur l'e-santé](#) en juin 2019 afin d'envisager leur application dans le contexte de [l'infrastructure de service numérique européenne en e-santé](#) (eHDSI). Le projet du CEN a été mené en collaboration avec l'action conjointe européenne « eHAction », destinée à soutenir le réseau e-santé en ce qui concerne les aspects techniques de la santé en ligne.

Pour plus d'informations, voir :

<https://ec.europa.eu/digital-single-market/en/news/european-guidelines-cross-border-exchange-patients-health-data-considered-leading-reference-set>

Orientations de l'OMS sur la santé en ligne.

Le 17 avril 2019, l'organisation mondiale de la santé (OMS) a publié 10 recommandations sur la manière dont les pays peuvent utiliser les technologies de santé en ligne pour améliorer la santé et les services essentiels. Par exemple, l'OMS recommande une technologie permettant l'envoi de rappels aux femmes enceintes concernant leurs consultations prénatales et concernant les vaccins des enfants. L'OMS recommande également des outils d'aide à la décision pour le personnel de santé ou encore permettant aux individus ainsi qu'au personnel de santé de communiquer et de se consulter à distance sur des questions de santé. Les orientations montrent, selon l'OMS, que les interventions en matière de santé en ligne ne se suffisent pas à elles-mêmes. Ainsi, les systèmes de santé doivent tenir compte de la visibilité et la mise à disposition de plus en plus importantes des informations. En outre, les données personnelles doivent être protégées et les personnels de santé doivent pouvoir accéder à une formation appropriée. Le rapport précise également que la télémédecine peut permettre aux personnes vivant dans des lieux reculés d'accéder aux services de santé, mais qu'elle ne doit pas remplacer les consultations humaines. Enfin, la santé en ligne ne doit pas constituer un risque pour les populations vulnérables.

Pour plus d'informations, voir :

<https://www.who.int/news-room/detail/17-04-2019-who-releases-first-guideline-on-digital-health-interventions>

Adoption de l'accord concernant les certificats complémentaires de protection en plénière du Parlement européen.

Le 16 avril 2019, le Parlement européen a adopté, en session plénière, l'accord provisoire obtenu avec le Conseil concernant la proposition de règlement relative aux certificats complémentaires de protection pour les médicaments (CCP) par 572 votes pour, 63 contre et 22 abstentions. En plus de la dérogation à la fabrication à des fins d'exportation proposée par la Commission européenne et permettant aux fabricants de génériques et biosimilaires d'exporter leur produit dans des pays non couverts par la protection par CCP, l'accord ajoute une dérogation au stockage à des fins de commercialisation des génériques et biosimilaires dans l'UE dès l'expiration de la protection par CCP. La dérogation au stockage ne serait possible que dans les 6 derniers mois de protection. Enfin, une fois le règlement en vigueur, ces exemptions s'appliqueront à tous les CCP faisant l'objet d'une demande après l'entrée en vigueur ainsi qu'à tous les CCP à partir du premier juillet 2022.

Pour plus d'informations, voir :

http://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-8-2019-0401_EN.html?redirect

Semaine européenne de la vaccination.

La semaine européenne de la vaccination a eu lieu du 24 au 30 avril 2019. Rythmée par le slogan « Prévenir. Protéger. Vacciner. », l'objectif de cette semaine coordonnée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a été « d'accroître la couverture vaccinale en sensibilisant à l'importance de la vaccination chez les parents, les soignants, les professionnels de santé, les responsables politiques, les décideurs et les médias ». A cette occasion, l'OMS et le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC) ont publié une déclaration conjointe saluant les progrès réalisés grâce à la vaccination dans la lutte contre les maladies transmissibles et aux personnes impliquées (scientifiques, agents de santé, décideurs politiques, parents...). Cependant, encore beaucoup d'individus (enfants et adultes) ne sont pas protégés avec parfois des conséquences tragiques. Pour cette raison, l'OMS et l'UE ont pris des mesures : Plan d'action européen pour les vaccins de l'OMS, recommandation du Conseil relative au renforcement de la coopération contre les maladies à prévention vaccinale et action commune de l'UE pour la vaccination. Le vice-président de la Commission européenne a quant à lui appelé à lutter contre la désinformation vaccinale et à améliorer la couverture vaccinale, dans un discours prononcé le 26 avril 2019. Il a également annoncé la tenue d'un sommet organisé par la Commission européenne et l'OMS sur le sujet le 12 septembre 2019 à Bruxelles.

Pour plus d'informations, voir :

http://europa.eu/rapid/press-release_STATEMENT-19-2254_fr.htm

Famille/Jeunesse

Promouvoir les actions de soutien et d'éducation parentaux.

La Plateforme européenne pour l'investissement dans l'enfance (EPIC) a publié un mémo sur l'impact positif des actions destinées à soutenir les parents dans leurs fonctions parentales. Le document présente les différents types d'actions disponibles en la matière mais aussi propose des conseils aux organisations pouvant développer un tel soutien concernant les éléments à prendre en compte lors du développement de telles actions.

Pour plus d'informations, voir :

<https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=738&langId=en&pubId=8209&furtherPubs=yes>

Accord du COREPER sur le texte de la Recommandation sur des systèmes d'accueil du jeune enfant de haute qualité.

Le Comité Education des représentants permanents du Conseil s'est accordé le 24 avril 2019 sur le texte de la proposition de Recommandation du Conseil sur des systèmes d'accueil du jeune enfant de haute qualité. La Recommandation entend établir une vision partagée de la qualité que l'on attend des services d'accueil du jeune enfant.

Elle rappelle l'importance de ces systèmes pour le développement cognitif et relationnel des jeunes enfants, particulièrement pour les enfants les plus désavantagés socialement. En ce sens, ils font partie intégrante du système éducatif. Ils permettent aussi aux parents de participer au marché du travail. Cependant, ces services ne peuvent être efficaces que s'ils sont de qualité, accessibles, financièrement abordables et inclusifs. Or, l'offre est encore insuffisante et la profession comporte des enjeux spécifiques. Sur la base de la proposition de Cadre de qualité publié en 2014 par un groupe d'experts, la Recommandation préconise l'adoption d'approches intégrées par les Etats membres afin de mener des réformes efficaces et cohérentes prenant en compte 5 dimensions spécifiques : l'accessibilité des services, le professionnalisme des éducateurs, la définition d'un programme pédagogique, le contrôle et l'évaluation des services.

La proposition de texte devrait être adoptée lors du Conseil Education des 22 au 24 mai 2019.

Pour plus d'informations, voir :

<https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-7976-2019-INIT/en/pdf>

Emploi et affaires sociales

Adoption en plénière du Règlement établissant une Autorité européenne du travail.

Le 16 avril 2019, le Parlement européen a adopté par 472 voix pour, 142 contre et 39 abstentions le règlement établissant une Autorité européenne du travail (AET). Cette nouvelle agence exécutive de l'UE constitue un outil de coopération entre États membres de nature strictement volontaire et devant encourager entre autres la coopération entre les corps d'inspection du travail et de sécurité sociale en favorisant des inspections conjointes et concertées. Le Règlement prévoit également une procédure de médiation en cas de conflit transfrontière lié au droit du travail ou à la coordination des systèmes de sécurité sociale. Toutefois, lorsqu'un différend concernera la coordination de la sécurité sociale, la commission administrative et tout État membre concerné pourront demander à n'importe quelle étape de la procédure qu'il soit porté devant la commission administrative. Le texte doit désormais être adopté par le Conseil EPSCO du 13 juin 2019. La localisation du siège de l'AET est encore à déterminer. Une fois adopté, le texte entrera en vigueur vingt jours après sa publication au Journal Officiel de l'UE (JOUE).

Pour plus d'informations, voir :

http://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-8-2019-0380_FR.html?redirect#title2

et : <https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/seat-selection-ela/>

Adoption en plénière de la Directive relative aux conditions de travail prévisibles et transparentes.

Le Parlement européen a adopté le 16 avril 2019 par 466 voix pour, 145 contre et 37 abstentions l'accord interinstitutionnel concernant la directive relative à des conditions de travail prévisibles et transparentes. Cette directive découle de la révision de l'actuelle directive relative à la déclaration écrite, qui existe depuis 1991, et donne aux travailleurs commençant un nouvel emploi le droit de se voir communiquer par écrit les éléments essentiels de leur relation de travail. Le nouveau texte crée de nouveaux droits couvrant toutes les formes de travail, y compris les plus souples et les plus atypiques, telles que les contrats « zéro heure » ou encore le travail via une plateforme. Il renforce par exemple les obligations d'information par l'employeur concernant le contrat de travail (informations « essentielles » sous 7 jours et « non essentielles » sous un mois). Toutefois, la directive ne concerne que les travailleurs salariés, ne couvrant donc pas la plupart des travailleurs de plateforme qui ne sont pas considérés comme des salariés au sens du droit français. Tout se fera au cas par cas et selon les décisions de justice nationale ou locale requalifiant la prestation de service en contrat de travail. La directive ne sera applicable qu'après une période transitoire de trois ans suivant sa publication au JOUE.

Pour plus d'informations, voir :

http://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-8-2019-0379_FR.html?redirect

Mémo Flash sur le développement des politiques sociales au Luxembourg, au Portugal et en Slovaquie.

Le réseau européen des politiques sociales (ESPN) a publié de nouveaux rapports sur de nouvelles politiques sociales mises en place dans les Etats membres.

Ils présentent la hausse du salaire minimum luxembourgeois et la méthode de financement de cet accroissement de 100 euros nets par mois pour les bénéficiaires de l'allocation sociale. Un tiers sera pris en charge par les employeurs, les deux tiers restants seront financés par l'Etat notamment via un allègement fiscal, le crédit d'impôt salaire social minimum.

Le rapport sur le Portugal présente la réforme du programme sur le transport public. Celle-ci prévoit une plus grande accessibilité aux transports publics par des réductions du prix des billets et abonnements et une offre plus importante de services de transports publics.

Le dernier rapport présente l'évaluation en cours en Slovaquie des dépenses et investissements publics. Les résultats devront permettre de moderniser les administrations publiques et de rendre les services publics plus efficaces. L'analyse devrait également prendre en compte les conséquences sociales des programmes publics afin de dépasser l'approche basée uniquement sur le critère « dépense ».

Pour plus d'informations, consulter le rapport sur le Luxembourg: <https://ec.europa.eu/social/BlobServlet?docId=21069&langId=en> sur le Portugal: <https://ec.europa.eu/social/BlobServlet?docId=21071&langId=en> et sur la Slovaquie:

<https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=89&furtherNews=yes&newsId=9352&langId=en>

Evènements passés

23 avril 2019, Bruxelles – « Actualité sociale européenne ».

Le Cercle des délégués permanents français (CDPF) a invité Mireille Jarry, conseillère en charge des questions emploi et politique sociale et Amandine Giraud, conseillère en matière de santé, protection sociale et inclusion sociale à la Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne à présenter le bilan de la mandature de la Commission européenne dans le domaine social. Un des sujets principaux cités : les textes de révision des règlements européens de coordination. Mireille Jarry a par ailleurs précisé que 24 textes législatifs et non législatifs sur 27 ont été adoptés dans le domaine social entre 2014 et 2019, parmi lesquels la directive sur la protection des travailleurs face aux risques chimiques sur le lieu de travail, l'Autorité européenne du travail et la directive équilibre vie privée/ vie professionnelle. Malgré le peu d'informations disponibles sur le programme des futures Présidences de l'UE, Madame Jarry a précisé que la future Présidence finlandaise sera vraisemblablement une présidence de transition reprenant les dossiers inachevés et marquée avant tout par le renouvellement institutionnel européen.

Pour plus d'informations, contacter : info@reif-eu.org

25 avril 2019, Bruxelles – “The vaccination challenge: investing in people's health, innovating health systems, including all citizens.”

Cet évènement, organisé par le service public fédéral (SPF) santé publique belge dans le contexte de la candidature du Docteur Hans Kluge (Belgique) pour le poste de directeur régional de la région Europe de l'OMS et de la semaine européenne de la vaccination, a été l'occasion de discuter des défis actuels en matière de couverture vaccinale. L'accent a été mis sur la désinformation en matière de vaccination, en particulier sur les réseaux sociaux et sur les moyens de lutter contre celle-ci. Le ministre belge de la santé a rappelé l'importance de la vaccination et l'engagement de la Belgique dans ce domaine.

Pour plus d'informations, contacter : info@reif-eu.org

A venir

13 mai 2019, Bruxelles - Forum mondial pour la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées.

Cet événement rassemblera les parties prenantes intéressées à la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées, afin d'échanger les bonnes pratiques visant à assurer l'application effective de la Convention et le respect des droits des personnes handicapées.

Il portera particulièrement sur la participation politique des personnes concernées, alors que les élections européennes approchent mais aussi les relations entre la Convention et d'autres instruments internationaux. Il sera aussi l'occasion de discuter des moyens juridictionnels disponibles pour réclamer le respect des droits garantis par la Convention.

Pour plus d'informations, voir :

<https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=88&furtherEvents=yes&eventsId=1400&langId=en>

Eurofound, *Seniority-based entitlements: extent, policy debates and research*, 17 avril 2019, 37 p.

La Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound) a publié le 17 avril 2019 une étude sur les « droits fondés sur l'ancienneté : Ampleur, débats politiques et recherche ». Cette étude exhaustive comparant la conception et la diffusion des droits fondés sur l'ancienneté en Europe est une première. En effet, les régimes qui permettent d'améliorer les droits ou les avantages sociaux des salariés à mesure que leur durée d'emploi augmente, n'ont pas fait l'objet jusqu'à aujourd'hui d'études approfondies. Le rapport conclut qu'en dépit d'une tendance forte à la réforme des droits fondés sur l'ancienneté, un grand nombre de ces droits sont appelés à perdurer.

Pour plus d'informations, voir :

<https://www.eurofound.europa.eu/fr/publications/report/2019/seniority-based-entitlements-extent-policy-debates-and-research>

Fondation Robert Schuman, *Bilan de la 8ème législature du Parlement européen*, 23 avril 2019, 19 p.

Le *think tank* proeuropéen de centre droit a publié une note faisant le bilan de la dernière législature 2014-2019 du Parlement européen. Selon le cercle de réflexion, alors qu'il s'annonçait comme celui d'une nouvelle phase, ouverte par le traité de Lisbonne, le Parlement pourrait être en réalité un Parlement de transition, annonciateur d'une nouvelle situation encore en gestation. Quelle que soit la composition du Parlement, liée à la date officielle du Brexit qui ne cesse d'être reculée, l'enjeu majeur sera de garantir le bon déroulé et l'efficacité du travail législatif dans le contexte annoncé de recul des partis traditionnels (PPE et S&D) et de possible progression des partis nationalistes hostiles à l'Union. Enfin, selon la Fondation, le Parlement sera amené à légiférer et débattre de sujets de plus en plus complexes, parfois controversés et souvent soumis à l'urgence des situations et devra en conséquence monter absolument en expertise.

Pour plus d'informations, voir :

<https://www.robert-schuman.eu/fr/questions-d-europe/0512-bilan-de-la-8eme-legislature-du-parlement-europeen>

OCDE, *Rapport sur les perspectives de l'emploi 2019 : la qualité des emplois menacée*, 25 avril 2019, 345 p.

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a publié un rapport sur les perspectives de l'emploi pour l'année 2019. L'organisation souligne que « si le nombre d'emplois n'est pas nécessairement voué à diminuer, leur qualité pourrait se détériorer et les disparités entre travailleurs s'aggraver ».

Stéphane Carcillo, chef de la division Emploi et Revenus à l'OCDE explique que « l'un des principaux risques est la transformation profonde des emplois avec la disparition à venir d'un certain nombre d'emplois qui pourraient être automatisés ». Ainsi, le

secteur de l'industrie mais également celui des services vont devoir faire face à cette transformation et la formation devient un enjeu majeur.

Le rapport met l'accent sur les risques de polarisation du marché du travail entre travailleurs très qualifiés et peu qualifiés. Le cas des travailleurs atypiques est aussi soulevé. Il est avancé que l'un des principaux enjeux est de limiter le recours abusif aux formes atypiques d'emplois comme les emplois indépendants, car les travailleurs n'ont en réalité qu'un seul donneur d'ordre.

Pour plus d'informations, voir : <http://www.oecd.org/fr/emploi/perspectives/>

OIT, La sécurité et la santé au cœur de l'avenir du travail : mettre à profit 100 ans d'expérience, 18 avril 2019, 82 p.

Ce rapport souligne certains des défis et des opportunités émergents pour la création de meilleurs environnements de travail.

Chaque année, « plus de 374 millions de personnes sont blessées ou tombent malade dans des accidents liés au travail ». Face à ce chiffre alarmant, plusieurs pistes d'évolution sont évoquées.

La numérisation et les nouvelles technologies peuvent avoir une incidence négative sur la santé des travailleurs. Néanmoins, si ces dernières sont correctement utilisées, elles peuvent contribuer à réduire l'exposition aux risques.

De plus, les changements démographiques ont une importance considérable. En effet, les jeunes travailleurs ont des taux d'accident de travail élevé tandis que les travailleurs plus âgés ont besoin de pratiques et d'équipements adaptés.

En outre, le changement climatique doit être pris en compte puisqu'il peut accentuer la pollution atmosphérique, le stress thermique et de nouvelles maladies.

Pour finir, des modifications de l'organisation du travail sont à prévoir. Il faut prôner davantage de flexibilité permettant ainsi à plus de personnes d'entrer sur le marché du travail.

Pour plus d'informations, voir :

https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/---protrav/---safework/documents/publication/wcms_687619.pdf

La Représentation des Institutions Françaises de sécurité sociale auprès de l'Union européenne (REIF) a été créée en mai 2003 pour représenter les caisses de sécurité sociale française de base auprès de l'Union européenne.

Depuis le 01 avril 2015, elle regroupe toutes les branches du régime général pour les travailleurs salariés et indépendants et le régime agricole : l'assurance maladie (CNAM), la retraite (CNAV), la famille (CNAF), le recouvrement (ACOSS), la mutualité sociale agricole (CCMSA), ainsi que l'École Nationale Supérieure de Sécurité sociale (EN3S), l'Union des Caisses nationales de Sécurité sociale (UCANSS). Le Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale (CLEISS) et la Caisse de Retraite du Personnel Navigant Professionnel de l'Aéronautique Civile (CRPNPAC) l'ont également rejoint.

